



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

1/ Le contexte réglementaire

- Prévu par la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du CGCT, le DOB représente une **étape obligatoire et substantielle dans le cycle budgétaire des collectivités.**
- **L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 dispose que**
Dans les 2 mois précédant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au Conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette.

Il en est pris acte par une délibération spécifique au Conseil municipal.

Le rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être **mis en ligne sur le site internet de la Commune.**

2/ Contexte Economique

(Extrait de la note de conjoncture de l'INSEE du 15 décembre 2022)

L'économie mondiale fait face à des difficultés persistantes, qui se déclinent différemment selon les pays

Depuis plusieurs trimestres, l'activité mondiale a ralenti et l'inflation s'est généralisée, conduisant les principales banques centrales à resserrer leurs politiques monétaires, tandis que la plupart des gouvernements ont pris des mesures budgétaires visant à limiter les hausses de prix ou à soutenir les revenus. Les cours mondiaux des matières premières et de l'énergie ont globalement reculé au second semestre 2022 mais ils restent élevés, reflétant tout à la fois la baisse des perspectives de croissance d'une part et la persistance de tensions sur l'offre d'autre part.

Tous les pays ne sont pas exposés de la même façon à ces vents contraires. L'économie chinoise est la seule dont les fluctuations récentes ont été directement liées aux vagues épidémiques de Covid-19. Elle rebondirait modérément au cours des prochains trimestres, sous réserve d'allègement effectif des restrictions sanitaires. Aux États-Unis, l'inflation reflue depuis plusieurs mois mais sa composante sous-jacente reste élevée, en lien avec le dynamisme du marché du travail. L'activité américaine, après avoir résisté au second semestre 2022, pourrait fléchir au premier semestre 2023.

Malgré un net rebond en octobre, l'économie britannique resterait quant à elle en récession, sur fond de très forte inflation aggravée par les contraintes d'offre issues du *Brexit*.

Au sein de la zone euro, malgré les soutiens budgétaires et les effets résiduels de rattrapage post-crise sanitaire, l'activité pourrait fléchir au cours de l'hiver, de manière un peu plus marquée en Allemagne et en Italie qu'en France, selon, entre autres, le degré d'exposition sectorielle de chaque pays à la crise énergétique

européenne. Les écarts d'inflation entre les principaux pays restent importants : le glissement annuel des prix à la consommation est ainsi beaucoup plus élevé en Allemagne et en Italie qu'en France et maintenant qu'en Espagne. Une large partie de ces écarts continue de s'expliquer par des modalités et des calendriers différents de fixation (et de limitation) des prix de l'énergie. D'ici la mi-2023, le glissement annuel des prix pourrait commencer à diminuer dans la plupart des pays, en partie mécaniquement du fait de forts « effets de base », même si le niveau des prix continuerait quant à lui de progresser.

La crise énergétique affecte notamment certaines branches industrielles qui font face à de fortes hausses de prix de l'électricité et du gaz

Même si elles tendent à se stabiliser, les difficultés d'offre restent importantes en France selon les réponses des chefs d'entreprise aux enquêtes de conjoncture. Ces contraintes n'affectent pas de la même manière les différentes branches d'activité. En particulier, l'industrie est la plus exposée au choc actuel de prix de l'énergie. Au sein du secteur manufacturier, certaines branches utilisent beaucoup d'énergie dans leurs processus de production (chimie, papier-carton, métallurgie, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques). Par ailleurs, au niveau de chaque entreprise, l'exposition au choc dépend non seulement de la consommation d'énergie mais aussi des modalités des contrats d'approvisionnement.

A noter, plus de la moitié des entreprises envisagent d'engager des investissements pour réduire de manière pérenne leurs coûts énergétiques.

En France, les signaux conjoncturels, contrastés, laissent augurer un recul industriel et donc un repli modéré de l'activité économique fin 2022, avant un rebond progressif, surtout au printemps 2023

Le PIB français pourrait légèrement fléchir au quatrième trimestre 2022 (-0,2 % prévu, après +0,2 au trimestre précédent), sous l'effet d'une production industrielle en recul et d'une activité atone dans les services.

La consommation des ménages se contracterait nettement, en raison notamment d'un fort recul de la consommation d'énergie (en lien avec les conditions météorologiques clémentes d'octobre-novembre mais aussi du fait de comportements de sobriété, en partie spontanés, en partie liés à la hausse des prix) et d'un repli des dépenses en hébergement-restauration. Après un fort rattrapage cet été sur les achats de véhicules, l'investissement marquerait le pas. Les échanges extérieurs soutiendraient quant à eux l'évolution de l'activité en fin d'année, avec notamment d'importantes livraisons aéronautiques et navales.

Le début d'année 2023 resterait marqué par la hausse des prix de l'électricité et du gaz, pour les entreprises comme pour les ménages. L'activité rebondirait néanmoins très légèrement au premier trimestre (+0,1 % prévu), à la faveur du rebond attendu dans la cokéfaction-raffinage après les grèves de l'automne, et du redémarrage programmé de plusieurs réacteurs nucléaires actuellement en maintenance. Le rebond serait plus franc au deuxième trimestre (+0,3 % prévu) avec une accélération de l'activité dans les services. Au total, la croissance annuelle atteindrait +2,5 % en 2022 (après +6,8 % en 2021).

Pour 2023, l'acquis de croissance du PIB à mi-année (c'est-à-dire la croissance qui serait obtenue dans l'hypothèse où l'activité des troisième et quatrième trimestres resterait au même niveau que celui prévu pour le deuxième) serait positif mais modeste (+0,4 %). Pour les autres principaux pays de la zone euro, cet acquis à mi-année pour 2023 s'échelonnerait de -0,2 % pour l'Allemagne à +1,1 % pour l'Espagne, en passant par +0,3 % pour l'Italie.

L'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) atteindrait environ 7 % cet hiver, puis refluerait au printemps par « effet de base »

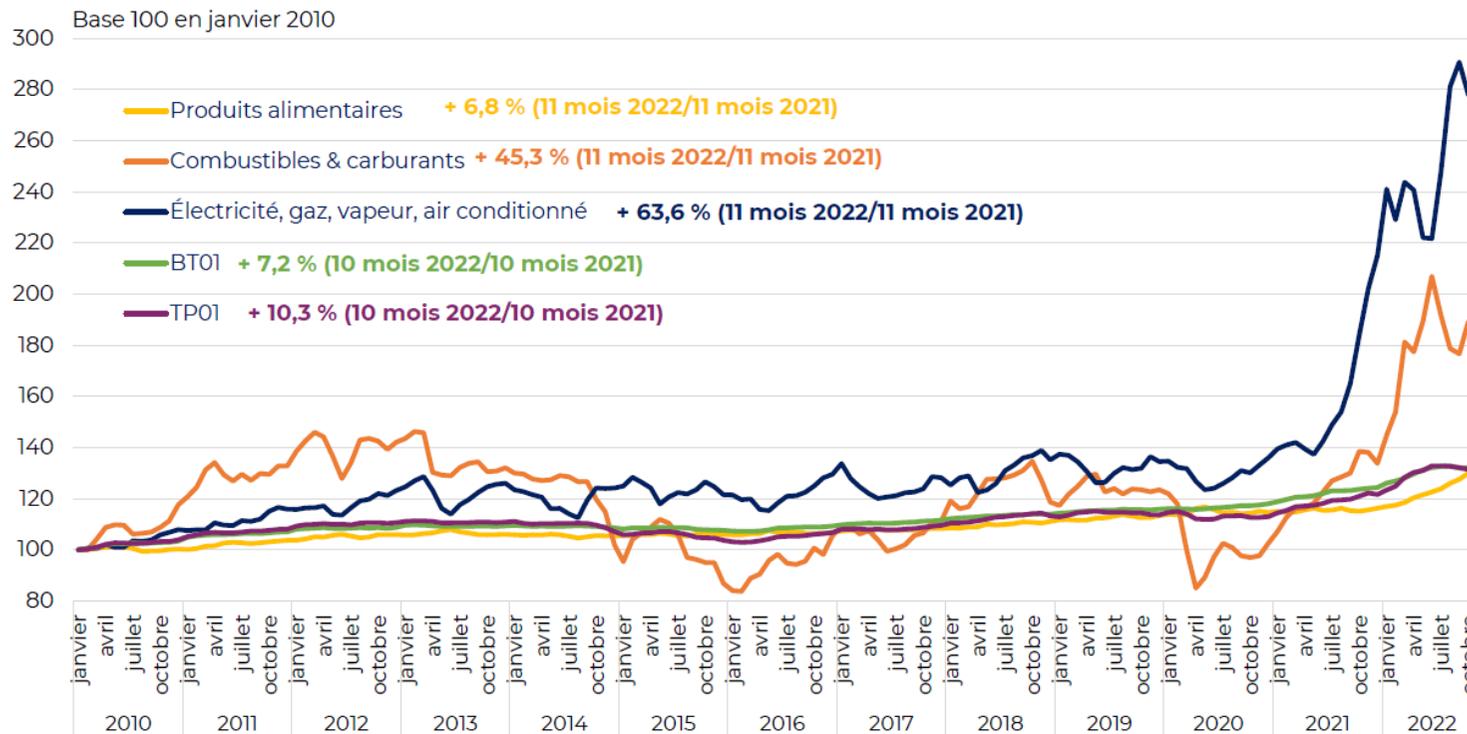
Depuis la mi-2021, l'inflation a vivement progressé et s'est élargie à un grand nombre de biens et services. Cet élargissement ne laisse pas augurer de repli à très court terme, même si l'on observe une relative détente des cours de l'énergie et de certaines matières premières et un ralentissement de certains prix de production. Les anticipations d'évolution des prix de vente restent en effet élevées, selon les enquêtes de conjoncture.

L'évolution de l'inflation au cours des tous prochains mois dépend, entre autres, de celle des mesures de limitation de prix énergétiques et des fluctuations des cours du pétrole. La hausse programmée des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité, ainsi que la fin de la remise à la pompe, contribueraient à augmenter l'inflation d'ensemble, qui atteindrait :

+7 % sur un an en début d'année 2023. Le glissement annuel des prix de l'alimentation atteindrait quant à lui environ 13 %. À partir du printemps, l'inflation d'ensemble pourrait néanmoins refluer par « effet de base » (+5,5 % prévu en juin), les prix continuant à augmenter au mois le mois mais moins vivement qu'un an plus tôt. L'inflation sous-jacente resterait quant à elle supérieure à 5 %, compte tenu notamment de la poursuite du renchérissement des intrants.

Dans ce contexte, les salaires seraient assez dynamiques en termes nominaux, sous l'effet, entre autres, des hausses du Smic, des négociations salariales et de la prime de partage de la valeur, mais les salaires réels continueraient de reculer. Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut serait soutenu en fin d'année 2022 (+0,7 % prévu par unité de consommation, après +0,8 % au trimestre précédent), bénéficiant de plusieurs mesures (suppression de la redevance TV, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel). Il fléchirait au premier semestre 2023 (-1,2 % prévu au premier trimestre, -0,5 % au deuxième) en raison du dynamisme des prix ainsi que du ralentissement attendu de l'emploi.

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

Emploi : à la recherche de la productivité perdue

Depuis 2021, trimestre après trimestre, l'emploi ne laisse pas d'étonner par sa vigueur, plus soutenue que celle de l'activité. La bonne tenue du climat de l'emploi calculé à partir des enquêtes de conjoncture reflète d'ailleurs ce dynamisme. Au troisième trimestre 2022, l'emploi salarié se situe ainsi 3,6 % au-dessus de son niveau de la fin 2019, quand le PIB excède le sien de 1,1 %.

Compte tenu du scénario envisagé pour l'activité, l'emploi ralentirait au cours des prochains trimestres (+0,2 % prévu au quatrième trimestre 2022, puis +0,1 % au premier comme au deuxième trimestre 2023). À l'horizon de la prévision, le taux de chômage resterait stable (à 7,3 % de la population active), car la population active et l'emploi évolueraient au même rythme.

Le projet de loi de finances 2023 : les mesures pour les collectivités

- Suppression de la CVAE étalée sur deux ans. Pour compenser ce produit des entreprises, les collectivités se verront attribuer une fraction de la TVA affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.
- Elargissement du filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques par un abaissement des seuils pour le rendre plus accessible (5 000 communes concernées en 2022/11 000 en 2023) :
 - Passage du critère d'épargne brute de 25% à 15%.
 - Suppression du critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement
 - Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.
 - Application de ce nouveau mécanisme automatiquement à toutes les collectivités potentiellement bénéficiaires à partir du 1er janvier 2023 (potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne des collectivités de même strate démographique).

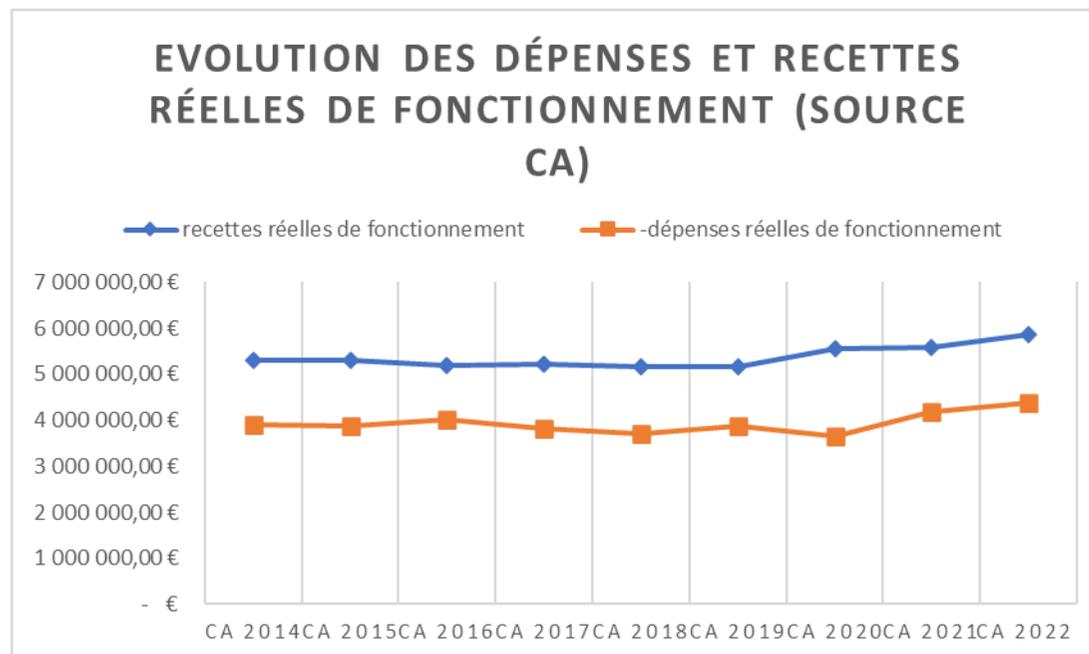
- Amortisseur « électricité » :
→ Toutes les collectivités n'en bénéficieront pas. Seulement celles qui payent leur électricité plus de 180 €/MWh. Au-delà de ce seuil, l'Etat prend en charge 50% des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 500 €/MWh.
- Création d'un « fonds vert » doté de deux milliards d'euros et destiné à soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.
- Augmentation de l'enveloppe nationale de la DGF pour la 1ère fois depuis 13 ans
- Augmentation prévue des bases TF et TH de 7,1%.

3/ Bilan 2022

Evolution de la section de fonctionnement

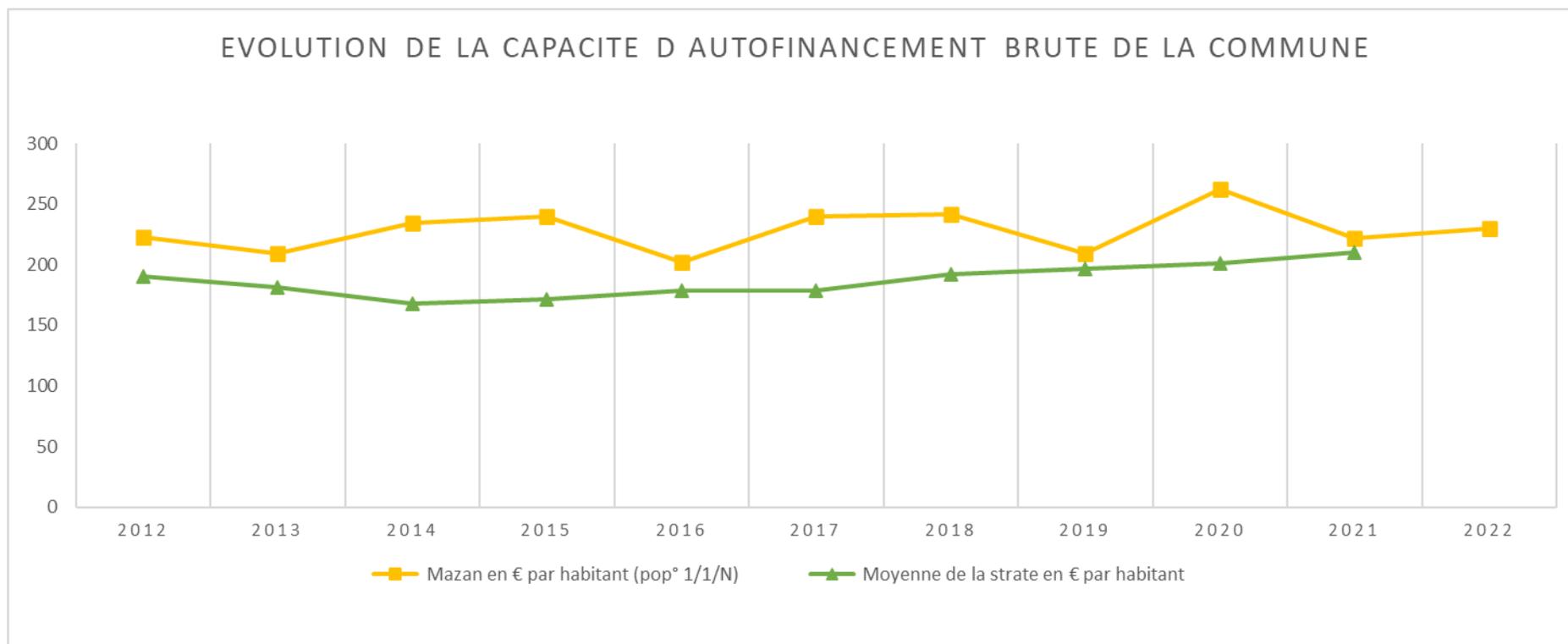
Les efforts de gestion de 2022 ont permis de contenir les effets de l'inflation et de poursuivre la préservation de l'épargne et ainsi la capacité d'investissement de la commune.

Les dépenses réelles de Fonctionnement sont en augmentation de 5% sur 2022 et les recettes réelles de Fonctionnement augmentent de 5,3 % sur la même période.



La capacité d'autofinancement

Comme lors des exercices précédents, la commune dispose d'une bonne capacité d'investissement grâce à sa capacité d'autofinancement en 2021 elle était de 222 €/ habitant, elle passe à 230 €/ habitants en 2022 ; là où la moyenne nationale de la strate est de 210€.



Un programme d'investissement 2022 financé sans recours à l'emprunt

En 2022, la commune a consacré 2 039 841€ dont 365 451 € en remboursement des emprunts et 1 674 389 € en dépenses d'équipement, réparties principalement comme suit :

➤ **466 808 € consacrés à la voirie communale, à son équipement et aménagement**

La mise en place du marché voirie fin 2021 a permis la réalisation de travaux dès le début de l'année 2022 : Travaux de voirie pour 426 932 € (Parking poste, Rue des Ortolans, Avenue de l'Europe, rue Brusquet, ralentisseurs, Pied Marin dos d'âne, busage Jonquier), Equipement de voirie pour 27 432 € (signalisation) et 12 444 € d'aménagement (Place du 11 novembre et acquisition terrain Jonquier pour aménagement parking)

➤ **99 696 € consacrés aux travaux sur les réseaux d'électricité** dont la modernisation de l'éclairage public avec l'installation d'éclairages LED, sources d'économie d'énergie, subventionnée par le Département à hauteur de 31 071 €.

➤ **126 585 € consacrés à l'équipement de l'école et l'entretien du bâtiment** (installation de kits occultants, travaux préau de la Condamine, équipement classe mobile (TBI), subventionné par l'Etat à hauteur de 8 000 € et Tableaux numériques et logiciels, mobilier et électroménager)

➤ **11 500 € consacrés aux études Petites Villes de Demain**, subventionnée par le Département à hauteur de 1 584 €

➤ **65 843 € consacrés aux équipements sportifs** (Tribune stade, subventionnée à hauteur de 13 500 € par le Département, portes salle Masinsky, acquisition de matériel sportif, étude cosec, désenfumage Dojo)

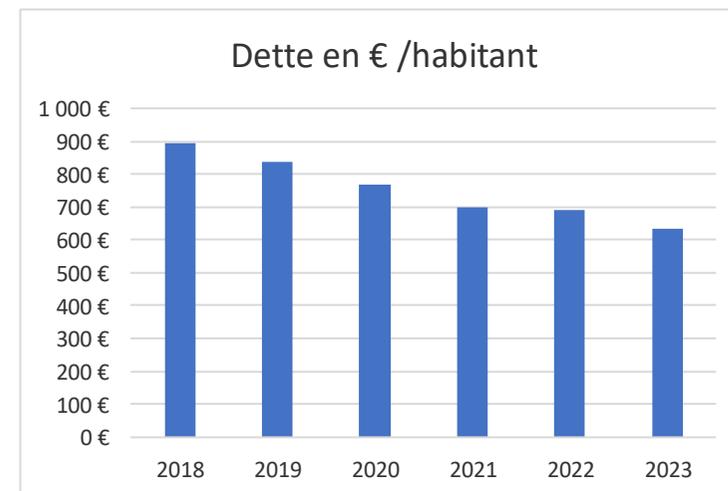
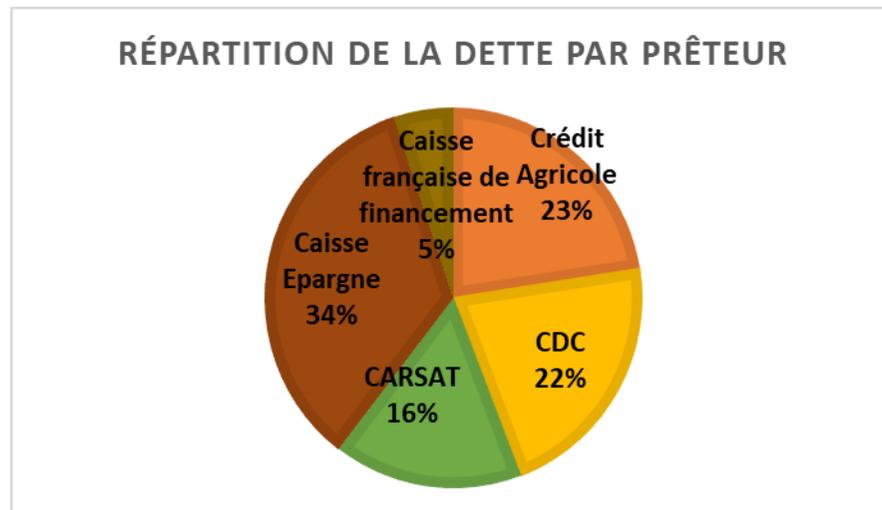
➤ **19 803 €** pour les études initiales du projet de nouveau gymnase

➤ **121 000 €** pour **le nouveau Poste PM** (études et acquisition du bâtiment)

- 22 552€ consacrés à **l'entretien des bâtiments** (Terrasse et cuisine CLSH, travaux annexe, Toiture lavoir Tournelle)
- 47 845 € création de **Micro-Folies**, subventionné par l'Etat à hauteur de 20 000 €
- 31 140 € consacrés à **la Chapelle** (restauration peintures)
- 342 456 € consacrés aux acquisitions EPF (maison Gimbert et maison Bagnol)
- 36 691€ **pour des dépenses culturelles et de valorisation du patrimoine** (développement du fonds documentaire de la bibliothèque, matériel et chauffage Boiserie, volets roulants Espace Foussa)
- 27 000 € pour études **extension Espace Foussa**
- 72 516 € pour l'acquisition de matériels roulants et bennes – services techniques
- 182 954 € d'acquisition et aménagements divers (dont 9 857 € pour des logiciels, 18 246 € pour le cimetière, 23 988 € pour le secours et incendie, 19 029 € d'équipement administratif, 28 891 € d'équipement informatique, 6 214 € d'équipement technique, 60 000 de cautionnement pour acquisition...)

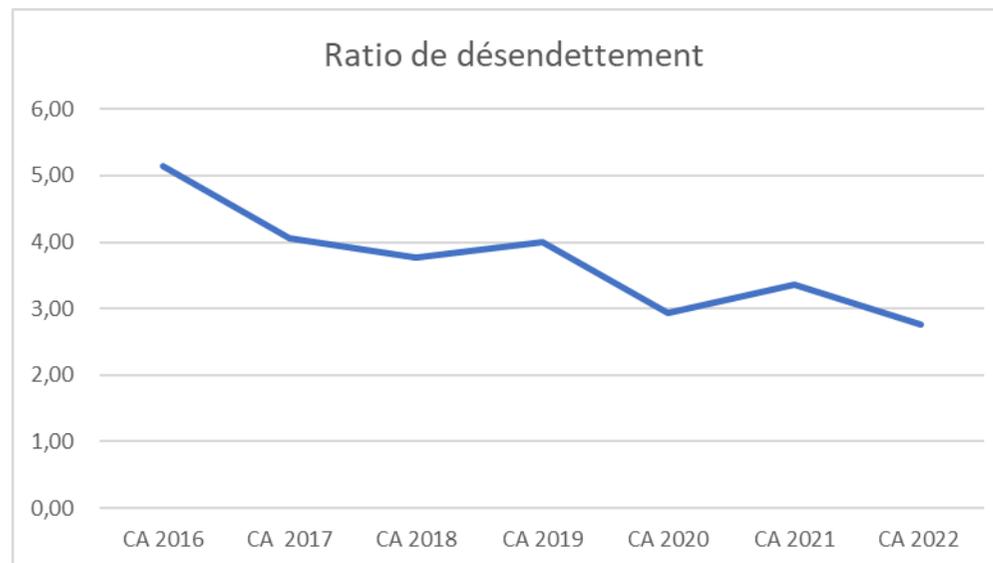
Etat de l'endettement

- Au 1 janvier 2023, le **capital restant dû** de la Commune = 4 036 982,14€ soit 634,85€/habitant.
- **La dette communale** est constituée de :
 - ✓ **63,37% d'emprunt à taux fixe,**
 - ✓ 20,36% d'emprunt à taux variable indexés sur le Livret A (dont le taux est en progression depuis 2022)
 - ✓ 16,27% d'emprunt sans intérêts.



Un ratio de désendettement rassurant

Le **ratio de désendettement** est un indicateur de solvabilité qui détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour éteindre totalement sa dette (4 036 982,14€) par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle (1 463 509,38 € au CA 2022). **En 2021, il était de 3,36 ; il passe à 2,76 en 2022.** Pour mémoire, le seuil critique, révélateur de tensions futures, est autour de 10 pour les communes.



4/ Perspectives 2023

Résultat attendu 2022

En Fonctionnement

Total Recettes réalisées 2022 :	5 854 950,86 €
Total Dépenses réalisées 2022 :	4 893 218, 63 €
Résultat attendu de l'exercice :	Excédent de 961 732,23 € + excédent N-1 (946 762,44 €) = + 1 908 494,67 €

En Investissement

Total Recettes réalisées 2022 :	1 262 751,60 €
Total Dépenses réalisées 2022 :	2 040 474,13 €
Résultat attendu de l'exercice :	Déficit de 777 722,53 € + excédent N-1 (2 355 047,64) = + 1 577 325,11 €

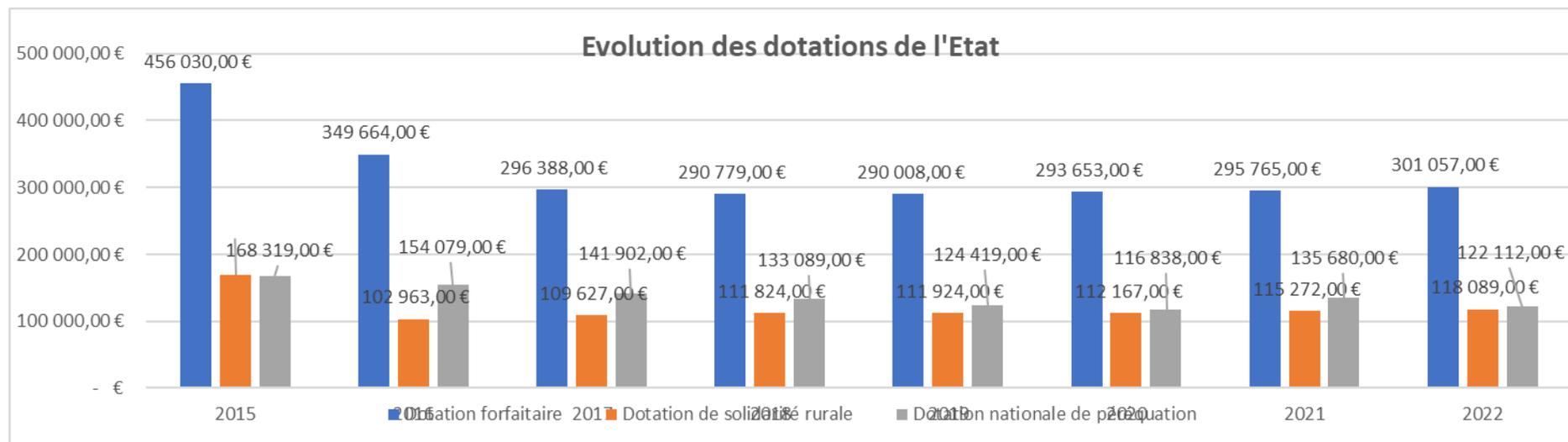
Restes à réaliser d'investissement repris dans le projet de BP 2023

Dépenses :	1 210 468,73 €
Recettes :	294 972,00 €

Les Dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat continuent de baisser dans leur globalité, même si les évolutions varient selon les différentes dotations.

En 2021 les dotations s'élevaient à 546 717 €, elles sont passées à 541 258 € en 2022 soit une baisse de 1%.



La seule dynamique des recettes réside dans la progression des bases fiscales, les partenariats (Fonds de concours...) et le développement de la tarification des produits de service.

Evolution de la fiscalité

- La réforme de la fiscalité, entrée en vigueur en 2020, a vu la suppression de la taxe d'habitation pour les communes et avec elle une partie de l'autonomie en matière de dynamique de cette recette communale.
- Depuis 2021, pour compenser cette perte de ressources, les bases de Foncier sur les Propriétés Bâties (TFPB) de la commune ont été augmentées de la part départementale. Ce transfert s'est accompagné d'un mécanisme correcteur afin que la somme perçue par chaque commune soit équivalente à une perte de taxe d'habitation de référence (la référence étant fixée au produit des bases THRP 2020 x Taux communal TH2017+ le produit moyen des Résidences Secondaires de 2018 à 2020)

L'évolution de la fiscalité à taux identique (TFPB : 37,81 % - TFNB : 55,65) permet d'envisager pour 2023 une augmentation du produit attendu de 204 959 € pour la TFPB a minima suite à l'annonce d'une progression de 7% des bases de FPB dans la loi de Finances.

	2021	2022	Evol.	Projection 2023	Evol.
Bases TFPB	7 292 647	7 744 000	6,19 %	8 286 080	7,00 %
Bases TFNB	388 523	400 100	2,97 %	400 100	-
Produit Fiscal	2 968 312	3 150 662	6,14 %	3 355 621	6,50 %

5/ Projet Budget Primitif 2023

Les recettes de fonctionnement

Nature	BP 2022	CA 2022	Projet BP 2023	évol. en %(*)
Produits des services (70)	71 100,00	122 423,85	59 050,00	-16,95
Impôts et taxes (73)	4 317 295,00	4 569 424,97	4 732 891,00	9,63
Dotations et participations (74)	979 004,00	933 176,35	926 203,00	-5,39
Autres produits (75)	41 400,00	62 892,86	40 000,00	-3,38
Atténuation des charges (013)	106 000,00	107 932,70	50 000,00	-52,83
Produits Financiers (76)				
Produits exceptionnels (77)	43 000,00	58 467,13		
Reprise sur amortissement et provisions (78)				
Total Recettes réelles Fonctionnement	5 557 799,00	5 854 317,86	5 808 144,00	4,50

(*) évolution de BP à BP

- Le projet de budget 2023 prévoit la hausse annoncée des bases de la TFPB et une prévision partielle des allocations compensatrices de fiscalité dans l'attente de la réception de l'état 1259, ces montants seront précisés dès communication des services fiscaux dans les inscriptions budgétaires du BP au moment du vote.
- Les fonds de concours Cove sont inscrits à minima dans l'attente de la communication de l'enveloppe allouée à chaque commune. En 2023, nous percevrons une dotation pour l'entretien du pluvial.
- Un travail sur l'optimisation des ressources est prévu en 2023 (mise en place de prélèvement pour les loyers, actions en coordination avec le SGC pour le recouvrement)
- Les recettes inscrites sont, par souci de sincérité, inscrites à minima pour celles ne pouvant être évaluées précisément au BP, car indépendantes de l'action communale (TCFE, TADE...).

Les dépenses de fonctionnement

Nature	BP 2022	CA 2022	Projet BP 2023	évol. en %
Charges de gestion courante (011)	1 253 605,00	1 121 961,70	1 383 331,00	10,34
Charges de personnel (012)	2 659 579,00	2 405 400,82	2 889 743,00	8,65
Autres charges de gestion - hors subvention (65)	278 600,00	254 270,28	273 529,00	-1,82
Subventions dont CCAS (65)	347 000,00	330 925,00	349 000,00	0,58
Frais financiers (66)	99 300,00	96 028,32	100 200,00	0,91
Charges exceptionnelles (67)	9 000,00	2 192,45	31 000,00	
Dotations aux provisions (68)	59 367,00	50 184,23	4 800,00	
Atténuation Produits (014)	182 000,00	179 045,32	182 000,00	0,00
Total Dépenses réelles Fonctionnement	4 888 451,00	4 440 008,71	5 213 603,00	6,65

Pour mémoire

Les charges de personnel de la moyenne de la strate :
 553 €/ hab
 Mazan : 454 €/hab

- Le projet de budget 2023 prend en compte une augmentation des dépenses courantes liées à l'inflation (augmentation du coût des matières premières, des contrats, des denrées alimentaires...). Les actions d'économie d'énergie et le marché Energie contracté en fin 2021 ont permis à la commune de maîtriser les dépenses d'énergie sur 2022 comparativement à beaucoup de collectivités. Cette maîtrise devrait se poursuivre en 2023.
- Les charges de personnel prévoient la projection d'une augmentation du point d'indice des fonctionnaires sur 2023 sur 9 mois (+5%), ainsi que l'augmentation attendue de la cotisation CNRACL (+1%), l'évolution normale des carrières (GVT), la possibilité d'une attribution des mesures sociales (CR et Protection sociale) à l'ensemble des agents (sur choix de l'agent, actuellement aux alentours de 50 % ont opté pour l'attribution).
- La formation des agents se poursuit avec un plan prévisionnel sur 2 ans d'environ 30 000 par an.

Les recettes d'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement 2023 sont composées :

- De l'excédent d'investissement 2022 reporté, affecté pour de nouvelles dépenses d'investissement pour 1 577 325,11 €
- Du produit des cessions pour 100 000,00 €
- De la dotation aux amortissements pour 498 520,00 €
- Des restes à recouvrer pour 294 972 € (pour Dojo et travaux aménagement voirie)
- De dotations et de subventions valorisées à hauteur de 866 480,00 € dont
 - FCTVA estimé à 200 000€,
 - Taxe d'aménagement estimée à 50 000€,
 - Subvention pour les travaux PM = 150 000 €,
 - Subvention pour l'extension FOUSSA = 342 785€
 - Subvention pour l'acquisition de la Micro-Folie = 20 000€,
 - Subvention pour tribunes stade = 11 300 €
 - Subvention rénovation énergétique = 15 016 €
 - Subvention Rénovation EP= 16 055 €
 - Subvention Cheminement piéton et parking relais = 59 740 €
 - Subvention Etude Petite Ville de Demain = 1 584 €

Programme d'investissement pour 2023

Pour 2023, les dépenses d'investissement sont évaluées à 5 541 183€ dont 372 000 € de remboursement d'emprunt, 1 210 468,73 de Reste à Réaliser (RAR), 633 d'opération d'ordre, de 40 000 d'imprévus et 3 918 082 € de nouvelles inscriptions :

- L'extension du centre culturel Foussa – études 9 000 et travaux 900 000 = 909 000 €
- La création d'un nouveau gymnase – études et honoraires = 300 000 €
- Petites villes de demain – (études ABF, ilot de chaleur et structure avant démolition PERALES)= 60 000 €
- La poursuite de la rénovation Chapelle des Pénitents – AMO et études = 50 000 €
- Etudes de projet Ferrailles Nord = 100 000 €
- L'acquisition à l'EPF pour aménagement (terrains 110 000 + acquisition parcelle CC213 230 000) = 340 000 €
- La création d'un poste de police municipale – études 30 000 et travaux 200 000 = 230 000 €
- Diverses études (extension services techniques et étude de sol cimetière) = 30 000 €
- La poursuite du déploiement de matériel informatique dans les écoles = 15 000 €
- Les travaux de voirie – enveloppe prévisionnelle = 522 700€
- Le déploiement de l'adressage = 80 000 €
- Le déploiement de la vidéosurveillance = 125 000 €
- Les travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable = 375 000 €
- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public = 110 500 €
- Acquisition de logiciels métiers = 26 768 €
- Acquisition terrain pour extension du cimetière = 100 000 €
- Aménagement accueil mairie = 10 000 €
- Aménagement cuisine centre de loisirs = 15 000 €
- Travaux sur bâtiments = 90 268 € (7 000 bat scol, 73 220 sur bâtiments communaux, clim. 10 048)
- Démolition PERALES = 67 236 €

- Acquisition de matériel de sécurité et incendie = 40 000 €
- Acquisition de véhicule technique = 40 800 €
- Acquisition de matériel technique = 33 000 €
- Acquisition de matériel informatique = 34 600 €
- Acquisition de mobiliers administratifs = 15 500 €
- Acquisitions diverses = 96 310 € (bibliothèque, aménagement nouveau poste de police, totem de communication, autolaveuse...)
- Etudes, acquisition et travaux divers = 101 400 € (terrain chemin des jardins, modification PLU, étude COSEC, diagnostic énergétique, frais d'insertion, plantations, tonnelle végétalisée, installation fibre)

Nota Bene :

Le projet d'aménagement Ferrailles Nord sur 3 ans nécessitera la mise en place d'un budget annexe Lotissement